

TARIFS : ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

CPGE

CONTRIBUTION À LA SCOLARITÉ

	ÉCOLE	COLLÈGE	LYCÉE	CPGE
Scolarité annuelle	1 285 €	1 570 €	1 795 €	2 585 €

Les familles bénéficient de 5% de réduction pour le 2^{ème} enfant, 25% pour le 3^{ème} enfant et 95 % pour le 4^{ème} enfant et les suivants présents simultanément à Sainte-Marie.

COTISATIONS DIVERSES

COTISATION A.P.E.L. (*Montant 2015-2016 sous réserve d'actualisation*) 20,00 €

Cette cotisation comprend l'abonnement à "FAMILLE & EDUCATION".

Elle est payable seulement par l'aîné des enfants fréquentant un établissement catholique.

COTISATION FONDS DE SOLIDARITE

Cette cotisation permet de constituer un fonds de solidarité au sein de l'établissement afin de moduler les frais de scolarité selon le quotient familial, pour répondre à des demandes de familles connaissant des difficultés financières. La cotisation n'est payable qu'une fois par famille.

Le montant est établi en fonction de votre quotient familial annuel (revenu fiscal/nombre de parts) selon le tableau ci-dessous. Si vous vous situez sur les tranches 1 à 3, nous vous remercions de nous retourner la copie de votre avis d'imposition (revenu 2015). Ce justificatif doit être fourni dès que possible. À défaut, le montant facturé sera de 160 €. Démarche à refaire chaque année. Après le 30 novembre 2016, aucune régularisation ne pourra être demandée.

	Quotient familial annuel	Fonds de solidarité
Tranche 1	$QF \leq 9\,200 \text{ €}$	0 €
Tranche 2	$9\,200 \text{ €} < QF \leq 13\,000 \text{ €}$	50 €
Tranche 3	$13\,000 \text{ €} < QF \leq 15\,000 \text{ €}$	120 €
Tranche 4	$QF > 15\,000 \text{ €}$	160 €

FRAIS DE DEMI - PENSION

Classes	Math-Sup	Math-Spé ⁽¹⁾
5 repas par semaine	1 671 €	1 480 €
4 repas par semaine	1 337 €	1 184 €
3 repas par semaine	1 003 €	888 €
2 repas par semaine	668 €	592 €
1 repas par semaine	334 €	296 €

(1) Une déduction de 4 semaines est incluse en raison des concours

FORFAIT FRAIS DE PENSION

	Math-Sup	Math-Spé
Interne Chambre et pension complète	7 549 €	7 149 €
Interne-externé Pension complète (Midi / Soir)	2 875 €	2 547 € ⁽¹⁾

CHANGEMENT DE CATEGORIE POUR LA DEMI-PENSION ou LA PENSION

Les inscriptions à la demi-pension et pension valent pour l'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.
Sauf ajustement éventuel de début d'année, il ne sera pas admis de changement en cours d'année.
Seules seront examinées les demandes de dérogation justifiées et adressées par écrit au chef d'établissement.

REPAS À L'UNITÉ :

Prix du repas occasionnel au self 10,55 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ **WEEK-END D'INTEGRATION** (Sup et Spé)..... 300 €
- ✓ **SEJOUR DE SKI** (Sup uniquement) 480 €
- ✓ **SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE** 215 €
Montant 2015-16 qui sera actualisé à la rentrée scolaire de sept.2016

L'affiliation à la Sécurité Sociale est obligatoire et payante (sauf boursier) pour les élèves qui auront 20 ans avant le 30 septembre 2017 (sauf cas particulier, cf : www.ameli.fr).

Les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur en sont exonérés. La sécurité sociale ne rembourse qu'une partie des frais médicaux. Pour compléter le remboursement, une mutuelle complémentaire non obligatoire vous sera proposée au moment de l'inscription, la LMDE ou la SMEREP.

- ✓ Les tarifs indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dépenses personnelles de l'élève ainsi que les frais relatifs aux voyages et aux sorties proposés au sein des classes préparatoires.
- ✓ La facture annuelle, éditée au mois d'octobre, comprend la contribution à la scolarité, les cotisations et les frais de demi-pension ou pension pour les élèves.
- ✓ L'INSTITUTION SAINTE MARIE est habilitée à recevoir les boursiers d'Etat.

MODE DE PAIEMENT

Les contributions sont payées par prélèvement automatique en 9 mensualités (dont une première mensualité le 5 octobre de 230 €) ou par chèque en une fois à réception de facture.

La réinscription se fait également par un prélèvement le 15 juillet des arrhes de 440€ (DP ou externe) ou 700€ (interne) par enfant pour réserver sa place, *sauf pour la première inscription où les arrhes doivent être payées par chèque.*